

Le 25 octobre 2024

Forvis Mazars LLP
215 rue Saint-Jacques bureau 1200
Montréal, QC H3Y 1M6

Objet : avis de changement d'auditeur

Bonjour

Accompagnant cette lettre, vous recevez un avis de changement d'auditeur conformément au règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.

Vous êtes priés d'examiner cet avis de changement d'auditeur de HPQ Silicium Inc.

Vous êtes aussi priés de rédiger une lettre adressée, à Autorité des marchés financiers, British Columbia Securities Commission et Alberta Securities Commission, en indiquant pour chaque déclaration contenue dans l'avis de changement d'auditeur, votre accord ou votre désaccord avec les motifs du désaccord, ou si vous n'êtes pas en mesure d'exprimer votre accord ou votre désaccord.

Cette lettre doit nous être transmise dans un délai de 7 jours à compter de ce jour.

Nous vous remercions de votre collaboration

Biens à vous

HPQ Silicium Inc.

Par; 

François Rivard, chef des finances



215, rue Saint-Jacques, bureau 1200
Montréal (Québec) H2Y 1M6 Canada
Tél. : +1 514 845-9253 | Téléc. : +1 514 845-3859
forvismazars.com/ca

Montréal, le 1^{er} novembre 2024

Autorité des marchés financiers (Québec)
Alberta Securities Commission
Ontario Securities Commission

Objet : Avis de changement d'auditeur de HPQ Silicium inc.

Madame, Monsieur,

Nous avons lu l'avis de changement d'auditeur de HPQ Silicium inc. (la société) établi en date du 25 octobre 2024, préparé conformément à l'article 4.11 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (Règlement 51-102).

Nous sommes d'accord avec les déclarations qu'il contient, à l'exception du fait que nous ne sommes pas en mesure d'exprimer notre accord ou notre désaccord en ce qui concerne la déclaration de la société à l'effet qu'il n'y a pas d'événement à déclarer, tel que défini à l'article 4.11.1) du Règlement 51-102.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Forvis Mazars S.E.N.C.R.L.